RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 15 mars 1985
approuvant l'inscription à l'inventaire du
bâtiment no 259
parcelle no 170
sis sur la commune de Perly-Certoux

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique et typologique, du bâtiment no 259, sis sur la parcelle no 170, feuille no 5 du cadastre de la commune de Perly-Certoux, inscrit au registre foncier au nom de M. Eugène SAVIGNY;

attendu qu'il s'agit d'un bâtiment typique de l'architecture rurale genevoise, faisant partie d'un mas ancien;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 20 novembre 1979;

vu le préavis tacite de la commune;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 5 mars 1984;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, article 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment no 259 au sens des considérants est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

Le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les trente jours.

7.392

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE
(Service technique du Registre Foncier)

Extrait du plan cadastral 5

Reproduction interdite

Commune de PERLY - CERTOUX

Echelle 1 : 1000

C E R T O U X

Les Cheneviers

Les

Le

Pré

Route communale de Certoux

Chemin de la Corquevelle

Chemin des Chats

Chemin des Bornaches

Chemin des Catons

Chemin des Ilons

Chemin du Lug

Chemin du Pré

Chemin

Route communale de Certoux à Certoux

Ch. du Pont

Passage

Route

31 AOUT 1979